

CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES:

Etant donné que tous les programmes des institutions des Nations Unies subissent les effets de l'inflation, des principes directeurs et des méthodes devraient être prévus en conséquence. De plus, ces principes et ces méthodes devraient être normalisés. Le système adopté devrait être transparent et comporter une démarche directe qui faciliterait l'estimation du facteur inflation et le calcul du montant global des ressources financières qui doivent y être affectées, et pour permettre le décaissement de ces fonds à un rythme compatible avec le niveau réel de l'inflation.

Il est également proposé que, d'une façon générale, la méthodologie adoptée pour l'estimation de la provision pour inflation et la méthode à suivre pour y puiser des fonds ne soient pas complexes mais visent plutôt à la simplicité et à la transparence des processus budgétaires et comptables correspondants.

ESTIMATION DES COUTS:

Il est proposé que, lors de la préparation de l'estimation des coûts relatifs à la période biennale suivante, les institutions procèdent comme suit:

- elles estiment le coût du programme ou des activités uniquement sur la base des prix actuels du marché ou des prix connus (ces derniers comprennant toutes les augmentations connues ou les augmentation statutaires ou relatives aux traitements, aux services publics, aux baux, aux loyers, etc);
- elles calculent, pour chaque pays où les programmes seront réalisés, le total des dépenses proposées qui sont sujettes à l'inflation, exprimé dans la monnaie convertible dont l'institution se servira soit pour régler directement ces dépenses soit pour se procurer des fonds en monnaie locale;
- elles calculent également le total des dépenses de cette catégorie, par programme, par grand programme, et au niveau global.